

Mairie de ROYAN

DEPARTEMENT
de la

598.4

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ROYAN

DÉPARTEMENT
de la

Charente-Maritime

ARRHEUR

Administratif

ROYAN

COMMUNE de _____

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 Juin 1949

Le CONSEIL :

d'Apprentissage
Champisain

L'an mil neuf cent quatre-vingt-neuf, le 29 du mois
de Juin, le Conseil Municipal de ROYAN
s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. REGAZONI, Ch. Maire, en session ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 24 Juin 1949 1949.

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
ayant pris part au vote

149046

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compta-
rendu de la séance :

VII

La Rochelle, le 11 JUIN 1949

Pour le PRÉFET,
Le Secrétaire Général

M. Counil, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Il le Président a demandé à être chargé pour la rentrée d'Octobre dernier un local qui doit servir de salle de classe au C.m. du 1^{er} arrondissement.

Une partie des travaux fut prise en charge par le M.U (travaux provisoires). Le reste fut l'objet d'un mémoire remis par l'entreprise "L'Union Charentaise" au montant de 103.374 frs.

Ce mémoire sera déposé au M.U pour être remboursé au titre dommage de guerre (caserne Champisain)



LE CONSEIL DECIDE

- de demander à M. le Pr. Fct de viser ce mémoire pour valoir mercé.
- de mandater M. le préfet sur le crédit CHAP. XXIV art. T du B.P. l.4v.

Fait et délibéré à ROYAN
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur voix (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

N'ont pas signé : MM.

Mentionner à la suite la cause qui les empêche de signer (Art. 57 de la loi municipale).



Pour extrait conforme :
Le Maire,